

# Mon enfant a échoué au dépistage quotidien de la COVID-19. Que faire?

(Pour obtenir des détails sur les symptômes et le dépistage, consultez [COVID-19 student screening tool](#) en anglais seulement)

**NOTE :** Si votre enfant n'a aucun des symptômes de la COVID-19 figurant ci-dessous **ET** qu'il n'a pas voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours **ET** qu'il n'est pas considéré comme un contact étroit d'un cas confirmé de COVID-19 **ET** qu'un fournisseur de soins de santé ou le bureau de santé ne lui a pas dit de s'isoler → **il peut aller à l'école ou au service de garde.**

Si votre enfant a **UN** symptôme nouveau ou qui s'aggrave (non lié à une cause ou à une affection connue), par exemple :

- une fièvre ou des frissons;
- une toux;
- un essoufflement;
- une diminution ou une perte du goût ou de l'odorat

**OU**

Si votre enfant a **DEUX** ou **PLUSIEURS** symptômes nouveaux ou qui s'aggravent (non liés à une cause ou à une affection connue), par exemple :

- un mal de gorge;
- de la congestion nasale ou un écoulement nasal;
- un mal de tête;
- des nausées ou des vomissements;
- la diarrhée;
- de la fatigue, de la léthargie, des douleurs musculaires ou un sentiment de malaise général,

Si votre enfant a **UN** symptôme nouveau ou qui s'aggrave (non lié à une cause ou à une affection connue), par exemple :

- un mal de gorge;
- de la congestion nasale ou un écoulement nasal;
- un mal de tête;
- des nausées, des vomissements ou la diarrhée;
- de la fatigue, de la léthargie, des douleurs musculaires ou un sentiment de malaise général,

Si votre enfant a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours

**OU**

est considéré comme un contact étroit d'un cas confirmé de COVID-19

**OU**

s'est fait dire de s'isoler par un fournisseur de soins de santé ou le bureau de santé,

FEU  
JAUNE

Votre enfant devrait **rester à la maison pendant 24 heures.**  
Surveillez-le pour voir si le symptôme s'atténue ou s'aggrave.

FEU  
ROUGE

**Votre enfant ne doit pas aller à l'école ou au service de garde.**

Appelez l'école ou le service de garde pour l'en informer.

Votre enfant doit s'isoler (rester à la maison) et suivre les conseils du Bureau de santé du district de Simcoe Muskoka.

Si votre enfant commence à avoir des symptômes, **allez à un centre d'évaluation de la COVID-19 pour lui faire subir un test de dépistage** ou consultez un médecin, au besoin.

Suivez le protocole de retour à l'école ou au service de garde pour les enfants et les élèves décrit à la page 2.

FEU  
ROUGE

**Votre enfant ne doit pas aller à l'école ou au service de garde.**

Appelez l'école ou le service de garde pour l'en informer.

Votre enfant doit s'isoler et **aller à un centre d'évaluation de la COVID-19 pour subir un test de dépistage** ou consulter un médecin, au besoin.

Suivez le protocole de retour à l'école ou au service de garde pour les enfants et les élèves décrit à la page 2.

FEU  
ROUGE  
– Si le  
symptôme  
s'aggrave

FEU  
VERT  
– Si le  
symptôme  
s'atténue

Si, durant ces 24 heures, votre enfant commence à se sentir mieux et que le **symptôme s'atténue**, il peut retourner à l'école ou au service de garde quand il se sentira assez bien. Il n'est pas nécessaire de lui faire subir un test de dépistage de la COVID-19.

Voir la  
p. 2

Voir la  
p. 2

Dernière révision : 8 octobre 2020

## Quand mon enfant peut-il retourner à l'école ou au service de garde?

Si votre enfant s'est fait dire de s'isoler immédiatement et d'aller à un centre d'évaluation de la COVID-19 pour subir un test de dépistage ou consulter un médecin, au besoin, suivez les étapes ci-dessous pour déterminer quand il pourra retourner à l'école ou au service de garde.

### Résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19

Si votre enfant a subi un test de dépistage de la COVID-19, il doit s'auto-isoler jusqu'à l'obtention du résultat du test.

Si le résultat du test est négatif, votre enfant peut retourner à l'école ou au service de garde s'il répond aux trois critères suivants :

Il n'a pas de fièvre (sans prendre de médicaments)

**ET**

Les symptômes s'atténuent depuis au moins 24 heures

**ET**

Il n'a pas été en contact étroit avec une personne actuellement atteinte de la COVID-19.

### Absence de test de dépistage de la COVID-19

Si votre enfant a reçu de son fournisseur de soins primaires un diagnostic autre que la COVID-19, il peut retourner à l'école ou au service de garde si ses symptômes s'atténuent depuis au moins 24 heures.

**OU**

Si votre enfant n'a pas reçu un diagnostic autre que la COVID-19 et qu'il n'a pas subi de test de dépistage de la COVID-19, il doit s'auto-isoler pendant au moins 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes, après quoi il peut retourner à l'école ou au service de garde s'il n'a pas de fièvre et que ses symptômes s'atténuent depuis au moins 24 heures.

### Résultat positif au test de dépistage de la COVID-19

Si votre enfant a reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, il peut retourner à l'école ou au service de garde quand :

Il a terminé la période d'isolement de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes

**ET**

Il n'a plus de fièvre

**ET**

Ses symptômes s'atténuent depuis au moins 24 heures.

\* Il n'est pas nécessaire d'avoir une note du médecin pour pouvoir retourner à l'école. Toutefois, les écoles ou les services de garde pourraient demander aux parents ou tuteurs de remplir un *formulaire d'attestation concernant le retour à l'école ou au service de garde d'enfants dans le contexte de la COVID-19* et de le remettre à l'école ou au service de garde lors du retour de l'enfant.

\*Tous les membres du ménage de l'enfant symptomatique doivent s'auto-surveiller pendant 14 jours. Ils peuvent continuer à aller au service de garde, à l'école ou au travail pourvu qu'ils n'aient pas de symptômes et que l'enfant n'ait pas été déclaré positif à la COVID-19.

Dernière révision : 8 octobre 2020

## Important

En général, pour pouvoir retourner à l'école ou au service de garde, les enfants ne devraient plus avoir de fièvre et leurs symptômes devraient s'atténuer.

### FAITES SUBIR UN TEST DE DÉPISTAGE À VOTRE ENFANT

Des centres d'évaluation sont situés un peu partout dans le comté de Simcoe et le district de Muskoka; vous trouverez plus de renseignements à ce sujet sur notre site Web à [www.smdhu.org/COVID19](http://www.smdhu.org/COVID19).

**Le test de dépistage chez les enfants peut se faire d'une des façons suivantes, selon le centre d'évaluation et le fournisseur de soins de santé :**

- Écouvillonnage nasopharyngé – on insère un écouvillon mince et souple dans le nez jusqu'à l'arrière du nez et de la gorge (méthode de choix et recommandée).  
Écouvillonnage de la gorge – on insère un écouvillon plus gros et plus rigide dans la bouche jusqu'à l'arrière de la gorge ou jusqu'aux amygdales (autre méthode possible dans le cas des enfants qui ne peuvent pas tolérer l'écouvillonnage nasopharyngé).

### SI VOUS CHOISISSEZ DE NE PAS FAIRE SUBIR LE TEST À VOTRE ENFANT

Sans test, il est difficile pour un fournisseur de soins de santé d'écarter la COVID-19. Les mesures que vous prenez pour comprendre les symptômes de votre enfant auront une incidence sur le moment où votre enfant pourra retourner à l'école ou au service de garde. **Les enfants qui subissent le test peuvent retourner à l'école ou au service de garde plus rapidement que ceux qui ne le subissent pas.**

Si l'outil de dépistage indique que votre enfant devrait se soumettre à un test de dépistage de la COVID-19 ou consulter un médecin, au besoin, et que vous choisissez de faire examiner votre enfant par un fournisseur de soins de santé :

- Si le fournisseur de soins de santé pose un diagnostic autre que la COVID-19, votre enfant peut retourner à l'école ou au service de garde 24 heures au moins après que ses symptômes ont commencé à s'atténuer.
- Si le fournisseur de soins de santé pose un diagnostic autre que la COVID-19 et qu'il s'agit clairement d'une maladie non infectieuse, votre enfant peut retourner à l'école ou au service de garde avant que les symptômes commencent à s'atténuer.

Si l'outil de dépistage recommande que votre enfant subisse un test de dépistage de la COVID-19 ou qu'il consulte un médecin, au besoin, et que vous choisissez de ne pas soumettre votre enfant au test de dépistage ou de ne pas consulter un fournisseur de soins de santé :

- Votre enfant doit s'isoler (rester à la maison) pendant 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes (même s'ils disparaissent). Après la période d'isolement de 10 jours, votre enfant peut retourner à l'école ou au service de garde s'il n'a pas de fièvre pendant 24 heures (sans prendre de médicaments) et si ses symptômes s'atténuent.
- Étant donné le fait que les symptômes de la COVID-19 sont habituellement légers et de durée plutôt courte chez les enfants, sans test ni autre diagnostic, il est difficile pour un fournisseur de soins de santé d'écarter la COVID-19.
- S'il y a un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, le bureau de santé assurera la gestion des cas et des contacts. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez les protocoles du Bureau de santé district de Simcoe Muskoka intitulés *School Protocol when Students, Staff or Visitors Test Positive for COVID-19* et *School Protocol when COVID-19 Outbreak is Declared* (en anglais seulement).

### COMMENT OBTENIR LE RÉSULTAT DE VOTRE ENFANT AU TEST DE DÉPISTAGE

Pour obtenir les résultats au test, visitez [covid-19.ontario.ca](http://covid-19.ontario.ca) et cliquez sur « Consultez vos résultats »; vous pouvez aussi y avoir accès par l'entremise d'autres portails de laboratoire auxquels vous êtes inscrit (p. ex. LifeLabs ou Dynacare).

### QUE SIGNIFIE UN RÉSULTAT NÉGATIF AU TEST?

Si votre enfant est déclaré négatif à la COVID-19, cela signifie qu'il ne portait pas de virus détectable au moment du prélèvement de l'échantillon. Cela n'empêche pas qu'il pourrait, n'importe quand après avoir subi le test, être exposé à la COVID-19, recevoir un résultat positif ou contracter la COVID-19.

**Si vous avez des questions, visitez le [www.smdhu.org](http://www.smdhu.org) ou appelez Connexion santé au 1 877 721-7520, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 18 h et le samedi, entre 8 h 30 et 16 h 30.**

**Dernière révision : 8 octobre 2020**